Contact section : apa@lecese.fr - tél. 01 44 43 62 22

2013-11

LA GESTION ET L'USAGE DE L'EAU EN AGRICULTURE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Conseil économique social et environnemental

La terre ne se cultive pas sans eau, l'eau ne se gère pas sans la terre. Les liens entre l'eau, les sols et donc l'agriculture sont indissociables. Même si de nombreux autres facteurs entrent en compte, les mutations contemporaines des modes de production agricoles ont des conséquences sur le cycle naturel de l'eau et sur les équilibres de cette ressource. L'occupation de l'espace rural et les procédés d'exploitation des terres influencent la quantité et la qualité de l'eau disponible sur un bassin versant. Les relations entre l'eau et l'agriculture constituent donc un enjeu majeur de société.

L'avis du CESE traite cette problématique dans le strict cadre de l'activité agricole, essentiellement à l'échelle de la France métropolitaine. Il prend en compte les défis auxquels l'agriculture doit faire face dans un contexte mondialisé, fortement concurrentiel et perturbé : une meilleure autonomie alimentaire à l'échelle nationale et européenne, l'alimentation en eau potable, la préservation de la qualité de l'eau et des milieux naturels, l'adaptation au changement climatique…Il aborde résolument des problématiques qui font débat sur les territoires. Parmi ces sujets controversés, deux d'entre eux ont fait l'objet de divergences au sein de notre assemblée : le financement de certains leviers de réduction des pollutions diffuses (redevances…) et la création de nouveaux stockages d'eau pour l'irrigation.

« Pour le CESE, la question n'est pas d'établir de quelconques responsabilités, mais de rechercher des solutions efficaces pour relever lesdéfis actuels et à venir. »

Au même titre que tous les autres usages de l'eau, l'agriculture doit respecter l'équilibre des écosystèmes pour demeurer productive à long terme.

Les préconisations formulées témoignent de la conviction qu'il n'y a pas d'opposition fondamentale entre l'indispensable développement de l'agriculture, le maintien de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques.

Florence Denier-Pasquier est juriste environnement et formatrice ; vice-présidente de France Nature Environnement. Elle siège au CESE à la Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et à la Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, où elle représente le groupe environnement et nature.

Toutefois, au regard des progrès significatifs restant à accomplir, le CESE appelle à des changements structurels. Les chemins à emprunter sont évidemment différents selon les territoires et leurs enjeux : développer une action prioritaire sur les plus sensibles peut permettre de construire graduellement des solutions utiles à tous.

« L'avis identifie des voies de convergence, reposant notamment sur des améliorations dans les pratiques agricoles et le développement de productions d'intérêt agro-écologique, dans le respect de la durabilité économique des exploitations. »

Cette transition ne peut se faire sans mesures adaptées pour accompagner les agriculteurs et les autres acteurs socio-économiques. La reconquête progressive, et donc collective, des équilibres environnementaux est un vecteur d'innovations sociales et techniques, permettant une gestion sécurisée sur le long terme des biens communs vitaux que sont l'eau et l'alimentation.

Seule une démarche cohérente et concertée, engagée progressivement des parcelles agricoles aux grands bassins versants, peut donc permettre de nourrir les dynamiques déjà en œuvre, afin de répondre efficacement aux défis communs de l'eau et de l'agriculture.

Contacter la rapporteure ?
florence.denier-pasquier@lecese.fr

FAIRE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE UN LEVIER POUR LA RECONQUÊTE GLOBALE DE LA QUALITÉ DES EAUX

- **Conforter cette politique et en faire un enjeu d'aménagement du territoire**
- **Agir sur les zones les plus sensibles des aires d'alimentation des captages par**
  - une priorité renforcée aux systèmes générant le moins de pollutions diffuses : agriculture biologique, forêt, agroforesterie …
  - une sortie rapide de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse
  - une compensation financière en contrepartie d'exigences durables plus fortes et d'obligations de résultats quantifiés.

METTRE EN PLACE UNE GESTION INTEGRÉE DE LA PARCELLE AU BASSIN VERSANT ET RECHERCHER L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS

- **Permettre à chaque exploitation de déterminer une stratégie agro-écologique**
  - développer les procédés agronomiques pour réduire l'emploi des intrants de synthèse
  - renforcer leur appropriation et la formation grâce à des financements provenant d'une redevance progressive sur les engrais azotés minéraux et de l'augmentation de celle la redevance sur les phytosanitaires
- **Réduire les sources de pollution principales en renforçant le lien entre systèmes de production et services écologiques**
  - soutenir les exploitations agro-écologiques à bas niveaux d'intrants pour favoriser des transferts d'expériences
  - produire des références agronomiques, économiques et écologiques
  - veiller à la cohérence territoriale des réglementations et à leur appropriation par les agriculteurs
- **Mieux intégrer l'hydraulique agricole dans la gestion hydrologique des bassins**
- **Définir le cadre juridique et financier du « remembrement écologique »**
- **Valoriser durablement dans les territoires les apports de l'agro-écologie**

RÉDUIRE LES VULNÉRABILITÉS DE L'AGRICULTURE AUX ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES ET FAVORISER LES ADAPTATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Choisir des productions et des systèmes adaptés aux conditions pédoclimatiques pour prévenir les conséquences des sécheresses et inondations**
- **Anticiper les effets du changement climatique en favorisant la résilience des productions agricoles**

PRIVILÉGIER L'IRRIGATION EFFICIENTE ET PARTAGER ÉQUITABLEMENT LA RESSOURCE

- **Inscrire l'irrigation dans les équilibres territoriaux du grand cycle de l'eau**
  - généraliser la définition des priorités d'usages et la répartition des volumes prélevables entre catégories d'utilisateurs
  - inscrire les transferts de ressource dans une approche d'aménagement du territoire
- **Optimiser et mieux répartir l'eau d'irrigation disponible**
  - organiser la répartition équilibrée du volume prélevable agricole
  - intégrer dans une politique nationale la création des « retenues de substitution »
  - réserver les financements publics à des programmes territoriaux visant en priorité des pratiques agro-écologiques des productions alimentaires et/ou à fort taux d'emplois
- **Moderniser et mettre en place des systèmes de gestion collective adaptés au territoire**
  - maintenir en zone agricole protégée les territoires desservis par un réseau collectif d'irrigation
  - limiter les prélèvements (modernisation des réseaux, développement de systèmes de tarification innovants, régulation des acteurs locaux)

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET RENDRE PLUS COHÉRENTE LA GOUVERNANCE

- **Intensifier les actions de recherche transversales et les stratégies d'accompagnement liées**
- **Faire de l'échelle hydrographique l'unité d'action locale**
- **Rendre plus préventive et incitative l'action des agences de l'eau**
- **Poursuivre le rééquilibrage des contributions des différents types d'usagers et rechercher une meilleure équité pour les financements publics**
- **Assurer un pilotage national et rendre plus efficace la police de l'eau**
- **Articuler la politique de l'eau avec les politiques communautaires, dont la PAC**

Retrouvez l'intégralité de l'avis sur www.lecese.fr